

RECOMMANDATION 513-1

**BANDES DE FRÉQUENCES PRÉFÉRÉES POUR LES ÉMETTEURS
D'ENGINS SPATIAUX UTILISÉS COMME BALISES**

(Question 10/2)

(1978-1986)

Le CCIR,

CONSIDÉRANT

- a)* que, d'après ce que l'on envisage, il sera nécessaire de poursuivre les expériences spatiales pour la recherche sur l'atmosphère neutre et ionisée;
- b)* que le Rapport 456 conclut à la nécessité de prévoir l'utilisation de certaines fréquences afin de contribuer à l'exécution des expériences et des mesures susmentionnées;
- c)* que, pour mesurer l'effet Doppler différentiel, il convient d'utiliser deux fréquences en relation harmonique;
- d)* que les techniques relativement simples de mesure de la rotation de Faraday demandent l'emploi de deux fréquences des bandes d'ondes métriques, différant de 1 à 3%;
- e)* que, si l'on se fonde sur la relation entre la fréquence et l'affaiblissement atmosphérique, des fréquences voisines de 15, 20, 30, 90 et 150 GHz conviennent techniquement aux mesures de l'atmosphère neutre;
- f)* que le partage des fréquences des balises du service de recherche spatiale avec d'autres services a causé de sérieuses difficultés dues au brouillage,

RECOMMANDE A L'UNANIMITÉ

1. qu'aux fins des observations de l'effet Doppler différentiel, on prévoie, en plus des fréquences actuellement attribuées, une fréquence techniquement appropriée, en relation harmonique avec la fréquence 20 MHz et située entre 80 et 200 MHz;
 2. que l'on envisage d'améliorer la protection des fréquences de la bande de 40,98 à 41,015 MHz attribuées pour mesurer la rotation de Faraday;
 3. que l'on prévoie des fréquences voisines de 15, 20, 30, 90 et 150 GHz pour les mesures dans l'atmosphère neutre.
-